Nations Unies A/71/529

Assemblée générale

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 172 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum pour le développement des Îles du Pacifique

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Isaias **Medina** (République bolivarienne du Venezuela)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum pour le développement des Îles du Pacifique » a été inscrite au projet d'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale à la demande des Fidji.

2. À sa 2e séance plénière, le 16 septembre 2016, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.

3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 12e et 31e séance, le 11 octobre et le 4 novembre 2016. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants[1].

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 31 août 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/71/231).

II. Examen du projet de résolution A/C.6/71/L.8

5. À sa 12e séance, le 11 octobre, le représentant des Fidji a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum pour le développement des Îles du Pacifique » (A/C.6/71/L.8) au nom des pays suivants : Belgique, Cuba, Fidji, Îles Salomon, Kazakhstan, Sri Lanka,

[1] A/C.6/71/SR.12 et A/C.6/71/SR.31.

16-19568 (F) 161116 161116

Merci de recycler

Timor Leste, Tonga et Tuvalu. Par la suite, les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet de résolution : Allemagne, Qatar et Tadjikistan.

6. À sa 31e séance, le 4 novembre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/71/L.8 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum pour le développement des Îles du Pacifique

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum pour le développement des Îles du Pacifique,

1. *Décide* d'inviter le Forum pour le développement des Îles du Pacifique à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.